



CAC 60 OPPORTUNITÉS DÉCEMBRE 2015

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Le produit émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A au 21 septembre 2015), est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et du Garant.

CAC 60 OPPORTUNITÉS DÉCEMBRE 2015 est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- ✎ **Période de commercialisation :** du 19 octobre 2015 au 22 décembre 2015. La commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.
- ✎ **Durée d'investissement conseillée :** 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- ✎ **Éligibilité :** contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques de CAC 60 OPPORTUNITÉS DÉCEMBRE 2015 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

Objectifs d'investissement

CAC 60 OPPORTUNITÉS DÉCEMBRE 2015

Avec **CAC 60 OPPORTUNITÉS DÉCEMBRE 2015**, l'investisseur s'expose au marché actions français. Le montant de remboursement du produit est conditionné à l'absence de défaut de l'Émetteur et à l'évolution de l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return (« l'Indice »). Cet indice est calculé, dans l'ensemble de la brochure, dividendes réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an.



Période de commercialisation : du 19 octobre au 22 décembre 2015

Caractéristiques de CAC 60 OPPORTUNITÉS DÉCEMBRE 2015

- À partir de la 2^{ème} année un mécanisme de remboursement automatique anticipé permet à l'investisseur de récupérer l'intégralité de son capital initial majoré d'un gain de 6,20 % par année écoulée, dès lors qu'à une Date d'observation annuelle, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- À l'échéance des 10 ans, le 29 décembre 2025, si le cas de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, l'investisseur reçoit :
 - ▶ Le capital initialement investi majoré d'un gain de 62,00 % si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, ou
 - ▶ Le capital initialement investi majoré d'un gain de 31,00 % si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 55% de son Niveau Initial, ou
 - ▶ La valeur finale de l'Indice si le niveau de clôture est strictement inférieur à 55% de son Niveau Initial.
L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital pouvant être égale à la totalité de son investissement.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du support CAC 60 OPPORTUNITÉS DÉCEMBRE 2015, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables. Le produit est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 22 décembre 2015 jusqu'à la Date d'Echéance (le 29 décembre 2025) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 22 décembre 2015 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance CAC 60 OPPORTUNITÉS DÉCEMBRE 2015 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support CAC 60 OPPORTUNITÉS DÉCEMBRE 2015 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Avantages & Inconvénients

Avantages

- À partir de l'année 2, si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé** et récupère l'intégralité de son capital initial.
- À partir de l'année 2, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur bénéficie d'un **gain de 6,20 % par année écoulée**⁽¹⁾.
- À l'échéance des 10 ans, si **CAC 60 OPPORTUNITÉS DÉCEMBRE 2015** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial et bénéficie d'un gain final de 62 %⁽²⁾, soit 6,20 % par année écoulée.
- À l'échéance des 10 ans, si **CAC 60 OPPORTUNITÉS DÉCEMBRE 2015** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un remboursement de l'intégralité de son capital initial et bénéficie d'un gain final de 31 %⁽³⁾, soit 3,10 % par année écoulée, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 55 % de son Niveau Initial mais inférieur à son Niveau Initial.

Inconvénients

- **CAC 60 OPPORTUNITÉS DÉCEMBRE 2015 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER est inférieur à 55 % de son Niveau Initial). Le rendement de **CAC 60 OPPORTUNITÉS DÉCEMBRE 2015** à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice CAC® Large 60 EWER autour du seuil de 55 % de son Niveau Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 2 ans à 10 ans.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 6,20 % par année écoulée**⁽¹⁾. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'indice CAC® Large 60 EWER (effet de plafonnement du gain).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) **ou à une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et du Garant.
- **L'indice CAC® Large 60 EWER est calculé, dividendes réinvestis, net d'un montant forfaitaire de 5 % par an.**

Facteurs de risques

Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus.

Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice CAC® Large 60 EWER. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

⁽¹⁾ Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) brut maximum de **5,95 %** (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽²⁾ Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) brut maximum de **4,93 %** (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽³⁾ Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) brut maximum de **2,73 %** (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

Mécanismes

Mécanisme de remboursement automatique anticipé

À partir de la 2^{ème} année, à chaque Date d'Observation Annuelle, si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son capital initial
+
un gain de 6,20 % par année écoulée
(Soit un TRA brut^(*) maximum de 5,95 %)



Mécanisme de remboursement final

À l'échéance des 10 ans, le 22 décembre 2025, on observe la performance de l'indice CAC[®] Large 60 EWER par rapport à son Niveau Initial :

- Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

Capital initial
+
un gain de 62,00% (soit 6,20% par année écoulée)
(Soit un TRA brut^(*) de 4,93 %)

- Si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 55% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

Capital initial
+
un gain de 31,00% (soit 3,10% par année écoulée)
(Soit un TRA brut^(*) de 2,73 %)

- Si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 55 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

Le Capital Initial diminué de la performance finale de l'Indice.
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

(*) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

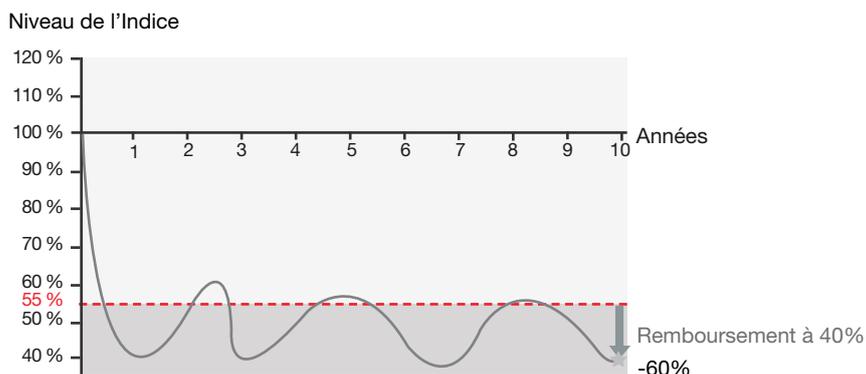
Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

— Performance de l'indice CAC® Large 60 EWER ★ Remboursement de CAC 60 OPPORTUNITÉS DÉCEMBRE 2015 ↓ Effet de plafonnement du gain
 - - - Seuil de perte en capital (55 %)

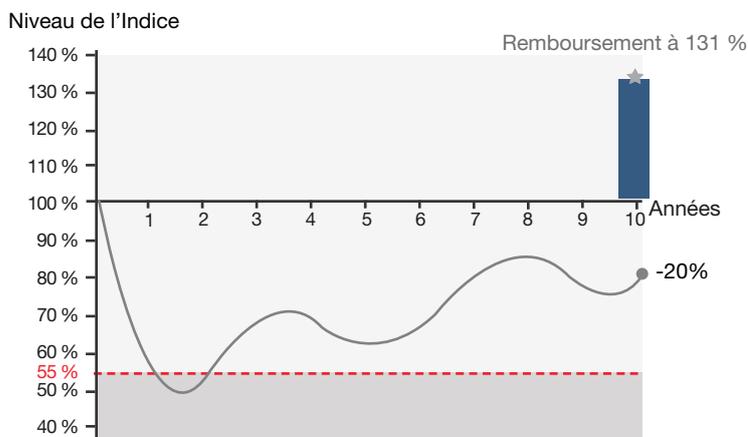
Scénario défavorable : baisse de l'Indice à l'échéance en dessous du seuil de perte en capital (55% du Niveau Initial)

- À partir de l'année 2, à chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des années écoulées.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 40 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 60 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice, soit 40 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à la performance finale de l'indice CAC® Large 60 EWER, soit une perte de 60 %.
- Remboursement final = 40 %
- TRA brut* = -8,73 % (identique à un investissement direct dans l'Indice)



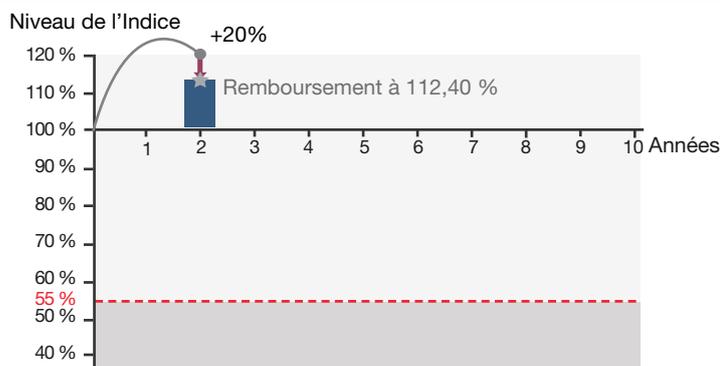
Scénario médian : baisse de l'Indice à l'échéance au dessus du seuil de perte en capital (55% du Niveau Initial)

- À partir de l'année 2, à chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des années écoulées.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 80 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 20 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial majoré d'un gain de 31,00%. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'Indice et perçoit un gain à l'échéance.
- Remboursement final = 131,00 %
- TRA brut* = 2,73 % (contre -2,20 % pour un investissement direct dans l'Indice)



Scénario favorable : hausse de l'Indice en cours de vie et plafonnement du gain

- En année 2, à la 1^{ère} Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial majoré d'un gain de 12,40 % au titre des deux années écoulées. Dans ce scénario l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'indice (effet de plafonnement du gain), il est remboursé à 112,40 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'indice.
- Remboursement final = 112,40 %
- TRA brut* = 5,95 % (contre 9,44 % pour un investissement direct dans l'Indice)



(*) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

Informations sur l'indice

L'indice CAC® Large 60 EWER est un indice sponsorisé par Euronext, lancé le 24 avril 2015.

Il est équipondéré et regroupe les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. L'indice bénéficie d'une diversification sectorielle importante, sa composition est revue à une fréquence trimestrielle.

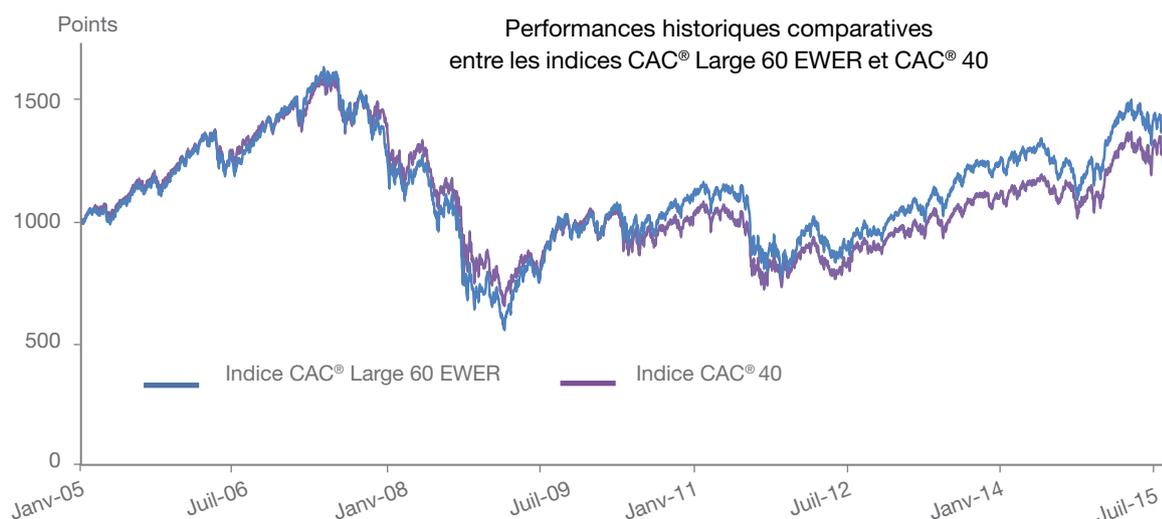
L'indice CAC® Large 60 EWER est calculé en réinvestissant 100 % des dividendes nets détachés par action en retenant un montant forfaitaire proportionnel de 5 % par an.

Évolution de l'indice CAC® Large 60 EWER (base 1000)

L'indice CAC® Large 60 EWER a été lancé le 24 avril 2015 à un niveau de 2 051,12 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

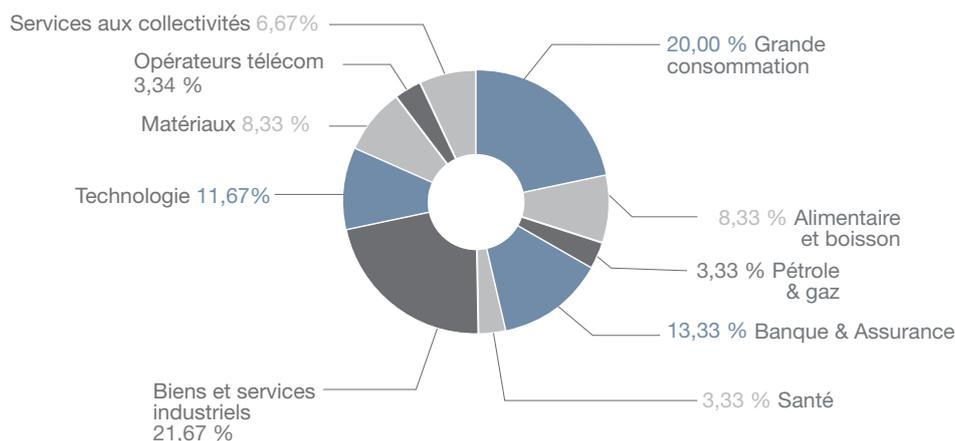
Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



Source : Bloomberg, Natixis (pour la période 2005-2008) au 1^{er} septembre 2015

Performances comparatives (au 01/09/2015) :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Indice CAC® Large 60 EWER	2,61%	34,22%	32,59%	11,42 %
Indice CAC® 40	3,69%	33,05%	30,09%	2,64 %

RÉPARTITION SECTORIELLE



Source : Bloomberg au 1^{er} septembre 2015.

Fiche technique

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Nature juridique	Obligation de droit français
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA)
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A2 / Fitch : A / S&P : A au 21 septembre 2015)
Période de commercialisation	Du 19 octobre 2015 (9h00) au 22 décembre 2015 (17h00)
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0012979599
Montant Nominal	30 000 000 €
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans maximum
Sous-jacent	Indice CAC® Large 60 EWER (code Bloomberg : CLEWE index) calculé dividendes réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Prix de souscription	100 %
Date d'Émission et de Règlement	16 octobre 2015
Date de Détermination Initiale	22 décembre 2015
Dates d'Observation Annuelle	22 décembre 2017, 24 décembre 2018, 23 décembre 2019, 22 décembre 2020, 22 décembre 2021, 22 décembre 2022, 22 décembre 2023, 23 décembre 2024
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	29 décembre 2017, 31 décembre 2018, 30 décembre 2019, 29 décembre 2020, 29 décembre 2021, 29 décembre 2022, 29 décembre 2023, 30 décembre 2024
Date d'Observation Finale	22 décembre 2025
Date d'Échéance	29 décembre 2025
Niveau Initial	Niveau de clôture de l'Indice au 22 décembre 2015
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Natixis assurera le rachat des Instruments Financiers en offrant une fourchette maximale de cotation achat/vente (Bid/Ask) de 1 % sur demande de tout porteur d'Instruments Financiers par le biais de son intermédiaire financier.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant. La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (www.equitysolutions.natixis.com).
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la« Société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,90 % TTC du nominal des titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, compte-titres

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Colbert Patrimoine Finance qui commercialise le produit CAC 60 OPPORTUNITÉS DÉCEMBRE 2015.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de CAC 60 OPPORTUNITÉS DÉCEMBRE 2015 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que cette obligation est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. CAC 60 OPPORTUNITÉS DÉCEMBRE 2015 est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 19 juin 2015 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°15-285 (le « Prospectus »). Le Prospectus et les Conditions Définitives de l'émission datées du 15 octobre 2015 sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. NATIXIS est réglementé par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels il est agréé. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT EURONEXT

Euronext Paris SA détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 EWER. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

NATIXIS

Ingénierie financière, Equity Markets

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 5 005 004 424 euros

Siège social : 30, avenue de Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS Paris n°542 044 524